FATHI

EURL capital variable 50.000 Euros 49 rue de Boulainvilliers 75016 Paris

Tél: 01.43.99.53.92 Fax: 01.43.99.14.83

Port.: 06.52.56.05.70 Email: expertauto@laposte.net



Tél.: 01.43.99.53.92 Fax: 01.43.99.14.83 Port.: 06.52.56.05.70

FATHI

EURL capital variable 50.000 Euros 49 rue de Boulainvilliers 75016 Paris

Tél: 01.43.99.53.92 Fax: 01.43.99.14.83

Port.: 06.52.56.05.70 Email: expertauto@laposte.net

RAPPORT D'EXPERTISE

<u>REF:</u> 92116477 <u>REF EXPERT:</u>

EXPERT: M. Joseph FATHI MANDANT: Cabinet

Monsieur,

OBJET DE LA MISSION:

- Examiner le véhicule,
- Entendre les réclamations de la partie mises en cause,
- Déterminer si les dommages constatés sur le dit véhicule sont de type d'un choc contre corps fixe.

CARACTERISTIQUES DU VEHICULE :	
Marque : PEUGEOT	Genre / Carrosserie : VP/CI5
Modèle: 307 Confort Pack 1.4e	Energie: ES
Type: MPE1212MR191	Puissance fiscale : 6
N° de série : VF33CKFUC	Kilomètres compteur : 56 964 Kms
Date 1 ^{ère} MEC : 27/10/2006	Immatriculation:

<u>HISTORIQUE</u> :
<u>27/10/2006</u> : Première mise en service du véhicule identifié sous le numéro de série VF33CKFUC (Date de la carte grise),
<u>21/06/2012</u> : Mr informe son assureur le Cabinet d'un sinistre survenu sur le dit véhicule en stationnement sans tiers identifié,
25/06/2012 : Le établit un ordre de mission à l'intention du,
29/06/2012 : L'expert du se rend au Garage, toutefois le dit véhicule y est absent,
10/07/2012: L'expert du
16/07/2012 : Mr
18/07/2012: Le Cabinet d'expertise émet un rapport dont les conclusions mettent en évidence la présence de dommage sur l'avant droit du dit véhicule significatif d'un choc contre corps fixe, et en cela n'impute aucun dommage à la déclaration de Mr du 21/06/2012,
25/07/2012: Suivant un écrit, le Cabinet est informé par la , représenté par Mme , un refus d'indemnisation au titre de déclaration inexacte. Toutefois, est indiqué qu'en cas de contestation, Mr peu faire procéder à une expertise contradictoire et saisir en cela un expert de son choix,
<u>10/08/2012</u> : Nous recevons mandat d'intervention en vu de procéder à une expertise de première constatations,
<u>13/08/2012</u> : Nous procédons à un contact téléphonique auprès de Mr ; rendez vous est pris pour la réalisation de la visite de constatations en date du 14/08/2012,
14/08/2012 : Nous procédons à la visite de constatations au domicile de l'assuré.

Démarches:

Lors de notre expertise, nous avons tout d'abord procédé à l'identification du dit véhicule, le numéro de série correspond bien à celui porté sur la carte grise ; le kilométrage relevé au compteur est de 56 964 kilomètre.



Au cours de notre expertise, nous avons constaté la présence de dommages aux niveaux de l'aile avant droite et du pare-choc avant ; Mr nous indique avoir retrouvé son véhicule en l'état en date du 22 juin 2012.



D'autre part, après questionnement, ce dernier nous indique ne jamais prêter le dit véhicule à qui conque et nous précise même que ce dernier appartient en faite à Mme son épouse mais cette dernière n'est plus en mesure de le conduire depuis de nombreuses années.

CONCLUSIONS:

Au terme de la dite réunion, nous informons Mr que les dommages relevés indiquent effectivement la présence d'un choc contre corps fixe de type en béton, tel que l'a indiqué notre confrère Mr au seins de son rapport d'expertise daté du 18/07/2012 ; de par la présence de rayures horizontales significatives de ce type de sinistre.

Toutefois, nous n'avons pas relevé de trace au niveau de la roue avant droite ; en cela, la présence d'un choc contre un mur en béton est a écarté mais l'on peu penser à une borne en béton qui serait de type étranglé en sa base.

D'autre part, l'éventuel présence de travaux à proximité du lieu de stationnement peut laisser penser que le dit véhicule a peut être été heurté par des matériaux de construction lors de déchargement de palette ou autre ?.

Malgré tout, nous ne disposons à ce jour d'aucun témoignage ou autre pour conforter cette éventuelle hypothèse.

En cela, nous rentrons nos conclusions en l'état.

Paris, le 16 août 2012

Joseph FATHI

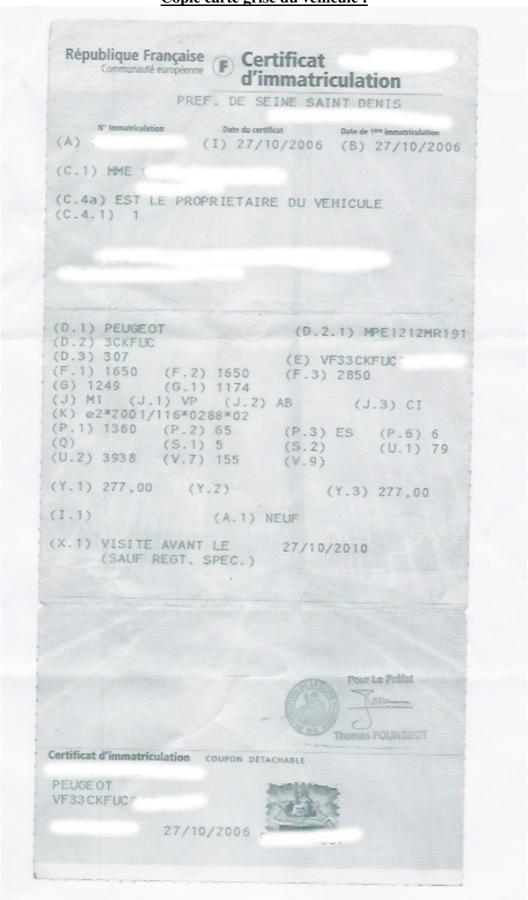
Expert inscrit sur la liste Nationale sous le numéro 003767-VE
Expert inscrit sur la liste Européenne sous le numéro FR 1 03767 78
Membre de la Fédération Française des véhicules d'époque sous le numéro P.227
Membre de la Fédération Internationale des Experts en Automobile(FIEA)
Membre de l'Alliance Nationale des Experts Automobile (ANEA)
Membre de l'Institut de l'Expertise et de l'Expert (IEE)
Membre de la Société des Ingénieurs de l'Automobile (SIA)



PIECES JOINTES:

- ➤ Copie carte grise du véhicule,
- Copie email déclaration de Mr daté du 22 juin 2012,
- Copie rapport d'expertise émis par le daté du 18/07/2012,

Copie carte grise du véhicule :



Cabinet d'expertise automobile FATHI 49 rue de Boulainvilliers 75016 Paris Tél.: 01.43.99.53.92 Fax: 01.43.99.14.83

Port.: 06.52.56.05.70

			Page 1 of 1
	100		
De:			
Envoyé:	vendredi 22 juin 2012 12:45		
A:	F		
Objet:	Déclaration de sinistre		
Pièces jointe			
Contrat N'			
Véhiculez Peu	ugeot 307 immatriculée		
	de Mme Dupain		
Madame,			
Je vous confir	me notre entretien téléphoniqu	e de ce jour. J'avais garé ma voit	ture dont références ci-
dessus rue	(a hauteur du 10)		rounde more Palle mont
urone rayee e	it ia tole dechirée. Le « coupabl	e » ne s'est pas fait connaître. Lie	changement d'alle sess
différentes pa	rties sont ou non solidaires onte	de la jupe avant (car je ne sais p re elles).Ma voiture sera visible a	as comment les
	nes sont ou non sondaires end	e elles).Ma voiture sera visible a	u Garage de
William or an and		révision. Dites-moi si cela convie	ent à l'expert ou si le doir
ia ramiener un	autre jour. Je joins à ce mail un	courrier de 2010 m'av	vertissant de la réduction
oe ma manchis	se a nauteur de 75 % soit 0% ma	aintenant.	
Croyez, Madar	me, à l'assurance de mes meille	urs sentiments.	

	records		
	T m		
	T m		
	T m		
	T m		
	T m		
	T m		
	T m		
	T m		
	T m		
	T m		
	T m		
	T m		
	T m		
	T m		
	T m		
	T m		
	T m		
	T m		
	T m		
	T m		
	T m		
	T m		
	T m		

	TARREST MANAGEMENT	Réf. E Affaire Société ASSURANCES
		N°Contrat N°Sinistre Date Sinistre : 21/06/2012 Réf. Emetteur
fadame,		
sable au titre de la mission	nous your prions d'apples	Madame
/EHICULE : Volture particuli		7.000.00
N° de la formule du CI :	ere Genre : VP Carrosserie : CI En. : E Puiss. : 6 CV	EMETTEUR DE LA MISSION :
Marque : PEUGEOT Modèle : 307 Confort Pack 1. Type : MPE1212MR191	Pi Ass 6	
N°de Série : VF3 3CKFUC 1ère mise en circ. le : 27/10/2 Date certificat : 27/10/2006		LESE:
Glométrage: 53 953 Km (rele PTAV: 1.17 T PTAC: 1.1	evé) / Km (retenu) 65 T %, AVD: 20% ARG: 20%, ARD: 20%	<u></u>
	NOTE PARTICU	LIERE
	Vous trouverez ci-	aorės
		aorės
	Vous trouverez ci-	aorės
	Vous trouverez ci-	aorės
	Vous trouverez ci-	après démarches.

			Réf :	
	Le 18/07/2012		Affaire : Traité par :	
ORIGINE DE LA	MISSION:			
La société C risques le véh	nous charge d icule PEUGEOT 307 imm	l'expertiser dans le di natriculé a	cadre d'une garanti ppartenant à Monsie	e dommages to
RAPPEL DES FA	ITS;			
27/10/2006	Le véhicule PEU VF33CKFUC	GEOT 307 ident est mis en circul		méro de sé
21/06/2012	Monsieur son véhicule alors o	informe son assureu qu'il était en stationne		inistre survenu s
	Dommages déclarés: Il n'y a pas de tiers id		oculaire.	
25/06/2012	Le cabinet transmet par TELE!	établit un ordre d MATIQUE. (Annexe 1)	le mission à notre in	tention et nous
OPERATIONS D'E	EXPERTISE:			
29/06/2012	Nous nous rendons :	aux établissements (at absent.	Garage de Constant s	situés au
10/07/2012	Nous nous rendons	aux établissements	Garage de :	situés au
	Après identification de procédons à son ex-	u véhicule qui est cor amen en présence de	nforme aux documer e Monsieur	nts transmis, nou , chef d'atelie
	Nous constatons une droit résultant d'un o Ces éléments présen choc contre un corpr	choc contre un corps ntent des rayures hor	fixe.	
	Un jeu de clichés phot			
	Nous informons le rép et lui demandons de véhicule concernant	surseoir provisoirem	de l'engagement de nent aux travaux de	règlement dire remise en état d

La remise en état consiste:

-le remplacement de l'enjoliveur de pare choc avant droit,

-la réparation/peinture du pare choc avant et de l'aile avant droite,

Nous chiffrons la remise en état à 730.16€ HT avant démontage.

10/07/2012 Nous contactons le conducteur Monsieur

par téléphone.

10

1/2

Nous lui exposons nos doutes sur la déclaration établie et sur les dommages relevés. 16/07/2012 Nous recevons . à l'agence, afin de lui expliquer notre position technique. Monsieur maintient sa déclaration. IMPUTATION: Nous sommes en présence d'un dommage sur l'avant droit du véhicule significatif d'un choc contre un corps fixe et confirmé par le conducteur. Nous n'imputons donc aucun dommage à cette déclaration.

Port.: 06.52.56.05.70

	L
	ECTION INDEMNISATION
AUT	OMOBILE
	Cabinet
Réfé	erences à rappeler
dans	s toutes vos correspondances : STRE :
	AIRE:
	PARIS, le 25 juillet 2012
	V/REF Contrat
	Monsieur,
	to the desired of the property
	Nous nous permettons de vous rappeler le dossier visé en marge de la présente.
	Nous recevons en effet directement au SIEGE une note particulière du cabinet d'expertises exprimant les incohérences existant entre la déclaration de l'assuré et les constatations de notre Expert.
	En effet, l'assuré a déclaré que son véhicule immatriculé n° a été retrouvé endommagé alors qu'il se trouvait le 21/06/2012 en stationnement sur la voie publique.
	Les constatations de notre Expert ont mis en évidence que les dommages constatés sur le véhicule étaient consécutifs à un choc contre un corps fixe.
	Selon les chocs et les circonstances déclarés, il apparaît des incohérences permettant de remettre en cause la matérialité des faits puisque les dommages constatés ne peuvent être imputés au sinistre tel que déclaré.

Toute déclaration inexacte de sinistre est sanctionnée par une déchéance des garanties contractuelles, nous sommes donc fondés à refuser toute indemnisation au
titre de ce sinistre.
De plus, nous enregistrons un taux de responsabilité de 100%.
Nous vous invitons à informer l'assuré notre position dans ce dossier.
En cas de contestation de l'assuré, une expertise contradictoire peut être mise en
place: l'assuré saisit un expert de son choix lequel doit prendre contact avec notre expert pour convenir d'une date d'expertise contradictoire.
Si les conclusions initiales sont infirmées, nous prenons en charge les honoraires de
l'expert choisi par l'assuré, dans le cas contraire ses honoraires restent à la charge de l'assuré.
Vous souhaitant bonne réception de la présente,
Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.